



COMMUNE de PRADS HAUTE BLEONE

Note d'information Jours et horaires de présence

Secrétariat:

Lundi et mardi : 8h30 ⇔ 16h30

Mercredi et jeudi : 8h00 ⇔ 16h30

Vendredi : 8h00 ⇔ 12h00

Comptabilité:

Lundi, mardi : 7h30 ⇔ 17h00

Services techniques: *(horaires d'été 2026)*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :

6h ⇔ 13h30

Vendredi : 8h00 ⇔ 12h00

(En application de la circulaire reçu le 07/06/2022 de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence)

Fait à Prads, le 16 juin 2026

Le Maire :
Pierre MATHIEU

